



34ème SALON INTERNATIONAL de PEINTURE et SCULPTURE de VITTEL

du samedi 9 au lundi 18 JUILLET 2016

Palais des Congrès, Avenue Bouloumié 88802 VITTEL

RÉGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2016

Sont admis à participer tous les artistes de toute nationalité, professionnels ou amateurs confirmés, dans les disciplines de : peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique. Droits d'entrée **22 €**.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Nous demandons aux artistes ayant déjà exposé à Vittel, **de proposer de nouvelles créations**.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du comité et acceptation du jury.

ACCROCHAGE :

- Les **PEINTRES** peuvent présenter : **3** œuvres du 10 au 30 F, ou **2** œuvres du 40 au 50 F, ou **1** œuvre du 60 au 80 F présentée verticalement (largueur maxi 120).

Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide.

L'encadrement doit être sobre : cadre de 5 cm maximum d'épaisseur, cache clous, ou simple baguette.

Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et adresse, ainsi que le titre de l'œuvre.

- Les **SCULPTEURS** peuvent présenter jusqu'à 4 sculptures. Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs, adaptés à leurs œuvres.

CATALOGUE :

Les artistes qui le désirent peuvent publier **1** photo (photo d'une des œuvres exposées au choix), 1/3 de page, dans le catalogue de l'exposition (**30 €**). Dans ce cas, le catalogue leur sera offert.

Fournir une photo de qualité impression (300 DPI) par mail en mettant votre nom, prénom, pseudo, le titre de l'œuvre et la technique.

ASSURANCE :

Art'East est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste **d'assurer ses propres œuvres**.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager l'Association Art'East de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres.

JURY :

Composé de critiques professionnels, jurés de salons nationaux et internationaux, d'artistes reconnus, son jugement est sans appel.

Des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales sont décernées dans chaque catégorie. Le palmarès est annoncé le soir du vernissage où seront remis également, les trois « Grand Prix de la Ville » Or, Argent et Bronze, attribués par la mairie de Vittel.

VENTE :

En cas de vente, **les chèques seront établis directement au nom de l'artiste** qui devra produire factures et certificats d'authenticité.

Les artistes sont invités à faire un don à l'association représentant 15 % du produit de la vente.

DEPOT et RETRAIT DES ŒUVRES :

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant le mardi 19 juillet.

Pour le dépôt et le retrait vous présenterez le BON ci-joint de remise et de retrait. **Aucune œuvre ne sera retirée sans ce bon.** Les œuvres restant sur place le 20 juillet 2016 **seront considérées comme abandonnées.**

Réexpédition :

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres par la poste, **nous donner par avance** un chèque correspondant au coût d'un envoi Colissimo recommandé ainsi que le formulaire Colissimo pré rempli.

IMPORTANT: Lors de la remise des œuvres au salon, prévoir un emballage de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé pour leur réexpédition.

Pour tout renseignement : *Paquita MADRID (Présidente) 06 75 90 49 87*
Valérie ROUSSEAU (Trésorière) 06 68 30 26 19

DATES à RETENIR

Avant le 15 mai	INSCRIPTION.	Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées du dossier complet : - le bulletin d'inscription signé ; - accompagné du ou des chèques en cas de paiement en deux fois ; - du justificatif de virement international ; - du chèque et du formulaire Colissimo en cas de réexpédition ; - 1 photo de 3 de vos œuvres différentes Mentionnant prénom, nom, (ou pseudo), titre de l'œuvre, technique, et dimensions à envoyer par mail à l'adresse : arteast.asso@yahoo.fr
Lundi 27 juin	Date limite inscription REPAS VERNISSAGE.	
Mercredi 6 juillet	DÉPÔT DES ŒUVRES : 9h30 - 12h30 / 14h - 18h.	Palais des Congrès , Avenue Bouloumié 88802 VITTEL (<i>Possibilité de se garer dans le parc face à l'entrée pour décharger</i>). Possibilité de transport par nos soins depuis Paris et retour : Lieu de rendez-vous : Château de Vincennes. Un plan vous sera envoyé. - Mardi 5 juillet 2016 : Enlèvement des œuvres de 9h30 à 11h. - Mercredi 20 juillet 2016 : Récupération des œuvres de 9h30 à 11h.
Vendredi 8 juillet	JURY : 14h30 / 19h.	
Samedi 9 juillet	18h : VERNISSAGE et remise des prix 20h : REPAS (sur inscription)	Palais des Congrès de Vittel.
Mardi 19 juillet	RETRAIT DES ŒUVRES : 9h30 - 12h / 14h - 18h	ATTENTION: fermeture des portes du palais des congrès à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE :

En semaine : de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et 14h à 19h